

Pour l'année nouvelle



A tous ses lecteurs, la *Semaine religieuse* souhaite l'abondance des faveurs célestes pour l'année nouvelle. La plupart d'entre eux travaillent au ministère des âmes dans le service paroissial ou dans les maisons d'éducation du diocèse. Les souhaits que nous nous adressons les uns aux autres ont donc pour objet, avant tout, le service de Dieu et de l'Eglise, et ne peuvent qu'être bénis par le Maître que nous servons tous.



L'année qui finit



Au point de vue religieux, et c'est le seul dont nous avons à nous occuper ici, l'année 1910 nous laissera le souvenir d'événements très considérables, que nous voulons souligner en quelques mots.

Il y a d'abord cette admission des petits enfants à la sainte Communion, qui sera considérée comme l'un des faits les plus importants du pontificat de Pie X. En quelques pays, on a pu donner trop de considération à certains inconvénients de cette législation nouvelle. Mais en somme, dans tout l'univers catholique et dans toutes les familles, on s'est réjoui, nous le croyons, de cet acte du Souverain Pontife, qui répond si bien à l'appel que Notre-Seigneur lui-même adressait aux petits enfants. La foi et la piété recevront une impulsion nouvelle de cette participation plus hâtive au sacrement de l'Eucharistie.

C'est aussi ce serment antimoderniste, que tous les prêtres de l'univers catholique ont eu ordre de prêter avant cette date du 31 décembre. Il nous semble que l'histoire de l'Eglise n'offre aucun exemple d'une mesure de ce genre. A des temps nouveaux conviennent des moyens nouveaux. Aucune hérésie ne saurait prendre pied dans l'Eglise lorsque, comme le permettent les conditions des temps modernes, le Chef du peuple chrétien peut de la sorte, en quelques semaines, exercer une action quasi personnelle sur l'ensemble du corps ecclésiastique et, par suite, de celui des fidèles. Combien la constatation d'un